

LES JOURS DE LA NUIT

PÉRIODE
D'EXTINCTIONS
7 AVRIL - 3 MAI



VOTRE COMMUNE S'ENGAGE

La Réunion abrite une **BIODIVERSITÉ UNIQUE** au monde, mais fortement menacée par l'éclairage artificiel. Au mois d'avril, les jeunes pétrels s'envolent vers la mer, mais désorientés par l'éclairage, nombre d'entre eux s'échouent avant d'avoir atteint le large. Pendant cette période, la commune de Saint-Denis va donc procéder aux **EXTINCTIONS** suivantes :

- » Extinctions des sites sportifs
- » Extinctions de 6 grands monuments • Cathédrale, monument au mort, médiathèque...
- » Extinctions de 29 rues et axes routiers
- » Extinctions du sentier littoral • Gestion CINOR
- » Extinctions des quais de la rivière Saint-Denis
- » Extinctions du boulevard Sud RN6 et de l'axe Barachois/ Entrée Est

LES BONS GESTES TOUTE L'ANNÉE

- Tirons nos rideaux ou les volets dès la tombée de la nuit
- Éteignons la lumière lorsque celle-ci n'est plus utile
- Privilégions les lampes extérieures à détecteur de mouvement
- Prêférons les lumières de couleur jaune

Nous pouvons tous agir pour préserver nos paysages nocturnes et l'obscurité nécessaire aux pétrels, tortues, insectes et autres animaux, tout en prenant en compte nos besoins de lumière.

ET LA SÉCURITÉ ?

Partout en France, de nombreuses expérimentations démontrent que délits et incivilités nocturnes ne progressent pas en situation d'extinction.

Redécouvrez votre environnement nocturne sur
www.lesjoursdelanuit.re

